

Nous sommes là pour vous aider



Procédure orale devant le tribunal judiciaire ou le juge des contentieux de la protection Consentement au déroulement de la procédure sans audience

(Article 829 du code de procédure civile)

Vous êtes demandeur ou défendeur à une instance et vous souhaitez consentir au traitement de la procédure sans audience.

Ce consentement permet le déroulement de la procédure sans audience (explication sommaire de la procédure)

Nous vous invitons à lire attentivement la notice n° 52301 avant de remplir ce formulaire.

Renseignements vous concernant :	
Si vous êtes une personne physique, remplissez les rubriques suivantes :	
☐ Madame ☐ Monsieur	
Votre nom de famille (nom de naissance) :	
Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) :	
Vos prénoms :	
Vos date et lieu de naissance : IıIıI	
à	
Votre (ou vos) nationalité(s) :	
Votre adresse :	
Complément d'adresse :	
Code postal IiiI Commune :	
Pays:	
Si vous agissez en qualité de représentant légal d'une personne physique, remplissez les rubriques suivantes la concernant :	5
Vous agissez en qualité de :	
De:	
☐ Madame ☐ Monsieur	
Son nom de famille (nom de naissance) :	
Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) :	

Ses prénoms :
Ses date et lieu de naissance : Iı_IıI
à
Sa (ou ses) nationalité(s) :
Sa profession :
Son adresse :
Complément d'adresse :
Code postal ii_ Commune :
Pays:
Si vous agissez en qualité de représentant légal d'une personne morale :
Forme juridique de la société (SA, SARL, SAS, SNC, EURL, Association,):
Sa dénomination :
Complément d'adresse :
Code postal i_i_i_ Commune :
Pays:
Pour une personne morale : je joins tout justificatif de ma qualité une copie de l'extrait K-BIS.
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter la notice relative à ce formulaire.
La procédure pour laquelle vous faites la demande :
Juridiction saisie :
N° Portalis (exemple : DCCN-2-BOC-KK) ou n° du répertoire général :
(A défaut, joindre tout document relatif à la procédure en cours)
Je suis informé(e) que le déroulement de la procédure sans audience implique le consentement de toutes les parties à l'instance. Le tribunal peut décider de tenir une audience s'il estime qu'il n'est pas possible de rendre une décision au regard des preuves écrites ou si l'une des parties en fait la demande.
Votre consentement au déroulement de la procédure sans audience :
☐ J'accepte que la procédure référencée ci-dessous se déroule sans audience

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts. Fait à : _______Le I__I__I__I__I__I Signature

Date et signature de la demande :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.